Warning: Undefined array key "type" in **/home/clients/43dc6ef0931e51eeb0223374c119bb80/web/wp-content/themes/correggio/template-contrat.php** on line **38**

Warning: Undefined variable $prestation in /home/clients/43dc6ef0931e51eeb0223374c119bb80/web/wp-content/themes/correggio/template-contrat.php on line 51

ENTRE	PDF Contrat, **Adresse :** **Représenté par :** **Warning**: Undefined array key "nom" in **/home/clients/43dc6ef0931e51eeb0223374c119bb80/web/wp-content/themes/correggio/template-contrat.php** on line **65** **Warning**: Undefined array key "prenom" in **/home/clients/43dc6ef0931e51eeb0223374c119bb80/web/wp-content/themes/correggio/template-contrat.php** on line **65** , **Warning**: Undefined array key "fonction" in **/home/clients/43dc6ef0931e51eeb0223374c119bb80/web/wp-content/themes/correggio/template-contrat.php** on line **65** Ci-après dénommée **le Donneur d'Ordre**
ET	**Warning**: Undefined array key "type" in **/home/clients/43dc6ef0931e51eeb0223374c119bb80/web/wp-content/themes/correggio/template-contrat.php** on line **76** CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur dont le siège social est 22, rue Dupont de l'Eure 75020 Paris, immatriculée au N° SIRET : 800 852 196 000 16 Représenté par Patrick Correggio, Ci-après dénommée CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur,

Warning: Undefined array key "type" in **/home/clients/43dc6ef0931e51eeb0223374c119bb80/web/wp-content/themes/correggio/template-contrat.php** on line **89**

CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur et le Donneur d'Ordre seront ci-après également appelés conjointement les Parties et individuellement une Partie.

CONSIDERANT QUE CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur a une réputation bien établie dans les domaines de la sélection, du recrutement, de l'évaluation et autres services liés aux ressources humaines ;

CONSIDERANT QUE CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur dispose plus particulièrement de compétences spécialisées et qualifiées dans le domaine de la recherche de cadres et que le Donneur d'Ordre est actuellement à la recherche d'un tel profil ;

CONSIDERANT QUE le Donneur d'Ordre a demandé à CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur d'effectuer une recherche d'un cadre de direction et que CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur a accepté cette mission.

IL A ETE CONVENU POUR LES RAISONS PRECITÉES CE QUI SUIT :

1. Mission et procédure

Dans le cadre de cette convention et concernant le profil et conditions d'engagement y afférentes mentionnés à l'Annexe 1, le Donneur d'Ordre confie à CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur à la date de signature de cette convention de recherche de cadre (ci-après dénommée la « Convention ») un mandat non exclusif relatif à :

- La recherche et la sélection de candidats potentiels
- La mise en relation et l'intermédiation entre les candidats potentiels et le Donneur d'Ordre, en vue de leur

éventuel recrutement par le Donneur d'Ordre, par le biais d'un contrat de travail (CDI ou CDD).

Le Donneur d'Ordre a fourni à CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur une description de fonction accompagnée des données nécessaires à l'établissement du profil requis des candidats.

Le Donneur d'Ordre s'engage à communiquer immédiatement à CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur toute modification ou circonstance pouvant avoir une influence sur la sélection des candidats par CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur. Les Parties reconnaissent formellement que, pour cette mission, CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur a une obligation de moyens et en aucune manière une obligation de résultat.

La procédure de recherche est structurée de la façon suivante :

1. La fonction recherchée fera l'objet d'une mission spécifique de recherche de cadre (ci-après dénommée la « Mission ») ;

2. Dans une première phase, des candidats potentiels répondant au profil seront identifiés. CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur utilisera à cette fin toutes les sources à sa disposition ;

3. Ensuite, une liste (long list) non limitative de candidats potentiels sera passée en revue avec le Donneur d'Ordre, qui précisera alors ses préférences concernant la suite de la Mission.

Tout au long du processus de sélection, le Donneur d'Ordre recevra régulièrement de CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur des rapports d'avancement qui le tiendront informé de l'évolution de la recherche.

4. CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur conduira ensuite des entretiens approfondis avec les candidats qui auront été présélectionnés par les deux Parties, vérifiera leurs références professionnelles, procèdera à la suite du processus de sélection finale « short list » et présentera cette « short list » de candidats sélectionnés au Donneur d'Ordre ;

5. CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur organisera alors des rencontres entre le Donneur d'Ordre et les candidats repris dans la short list ;

6. En cas de recrutement par le Donneur d'Ordre via un autre Conseil que CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur, la mission prend fin sans aucun frais facturé ;

7. Le Donneur d'Ordre s'engage à communiquer immédiatement à CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur sa décision de recruter un candidat sélectionné dans le cadre de la présente Mission.

2. Garantie

Au cas où dans la période des six premiers mois d'activité, à compter de la date du début du contrat d'emploi / de la convention de services signé(e) entre Le Donneur d'Ordre et le candidat engagé :

- Ce dernier ne donnerait pas satisfaction et devait dès lors être remplacé ou ;

- Ce dernier, sans qu'aucun manquement grave ne puisse être reproché à l'encontre du Donneur d'Ordre, déciderait de mettre fin au lien contractuel qui le lie au Donneur d'Ordre, CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur s'engage à rechercher un nouveau candidat pour le Donneur d'Ordre, et ceci sans honoraire supplémentaire.

3. Senior Advisor / Patrick CORREGGIO

Patrick CORREGGIO sera responsable de l'exécution de la Mission. Il pourra également faire appel à l'expérience et aux connaissances de toute l'équipe de CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur.

4. Honoraires

Warning: Undefined variable $honoraires in **/home/clients/43dc6ef0931e51eeb0223374c119bb80/web/wp-content/themes/correggio/template-contrat.php** on line **97**

5. Frais

Le Donneur d'Ordre remboursera à CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur tous les frais raisonnables éventuels engagés et convenus par avance dans l'exécution de cette Convention, sur présentation des notes de frais et justificatifs y afférents.

6. Confidentialité

CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur s'engage, tant avant qu'après la cessation de cette Convention et pour quelque raison ou sur quelque base que ce soit, à tenir secret vis à vis de tiers toute information relative au Donneur d'Ordre ou à toutes sociétés qui lui sont liées. Ceci comprend, sans que cette énumération soit limitative, toute information d'ordre commerciale, technique, opérationnelle et financière, apprise par CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur ou communiquée à CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur pendant le déroulement de cette Convention. CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur s'engage en outre à ne pas en faire usage à son profit ni à celui de toute personne ou entité autre que le Donneur d'Ordre ou les sociétés qui lui sont liées.

CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur s'engage dès lors à prévoir une obligation de confidentialité équivalente à celle précisée au paragraphe ci-dessus pour tous les candidats repris dans la « short list ».

De son côté, le Donneur d'Ordre s'engage à n'utiliser les données transmises par CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur sur les candidats dans aucun autre but que la sélection et le recrutement d'un ou plusieurs de ces candidats pour son propre compte.

En cas d'infraction aux obligations mentionnées aux paragraphes précédents, la Partie ayant cause le dommage sera tenue de payer à la Partie ayant subi le dommage une indemnisation forfaitaire contractuelle de 2.500 € par infraction constatée, sous réserve d'une indemnisation plus élevée si la Partie ayant subi le dommage est en mesure de prouver que ce dernier est supérieur à 2.500 €.

Au cas où un candidat présenté par CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur au Donneur d'Ordre est recruté par un tiers sur base d'informations spécifiques qui auraient été transmises à ce tiers par le Donneur d'Ordre, ce dernier sera tenu de payer à CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur l'entièreté des honoraires repris à l'article 4.1 de la présente Convention.

7. Protection de la vie privée

En application de la loi sur la Protection de la Vie Privée, visant à la transposition de la Directive Européenne du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques en ce qui concerne le traitement de données à caractère personnel ainsi que la libre circulation de telles données, CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur a approuvé un ligne de conduite déontologique qui précise que ses Donneurs d'ordre doivent respecter des standards de protection de la vie privée identiques à ceux de Correggio Consulting.

Concrètement, il découle de ce qui précède que le Donneur d'Ordre en confiant cette Mission à CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur :

- S'engage à ne pas transmettre les données concernant des candidats CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur et reçues en provenance de CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur, à des tiers, sans l'accord préalable et explicite du candidat concerné ;
- S'engage, dans le cas où des données de candidats CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur à caractère personnel seraient traitées au sein de sa propre organisation, à prendre les mesures techniques et

organisationnelles appropriées afin de garantir la protection de ses données contre leur destruction, perte ou modification occasionnelle (ou illicite) et/ou contre leur divulgation ou accès non autorisé ;

- Reconnait que les candidats CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur disposent du droit de prendre connaissance des données les concernant que le Donneur d'Ordre aurait traitées et de recevoir également sans frais auprès de ce dernier une copie de ces données. Les candidats- CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur auront également le droit de faire corriger toutes les données à caractère personnel erronées qui les concernent et dont le Donneur d'Ordre aurait la garde.

8. Articles divers

8.1. Communications

A l'exception des factures, de la « long list » et de la « short list », toutes les communications prévues dans cette Convention ou intervenant dans le cadre de cette Convention (ci-après dénommée « Communication(s) ») doivent être transmises par écrit, soit par remise avec accusé de réception, soit par courrier recommandé, soit par service de messagerie avec accusé de réception. Ces Communications sont à envoyer aux adresses mentionnées à la première page de cette Convention. Toute Communication sera considérée comme remise 3 jours ouvrables après le cachet de la poste ou 1 jour ouvrable après la date de l'accusé de réception. Les Parties peuvent se communiquer tout changement d'adresse conformément à ces dispositions.

8.2. Titres

Les mots ou phrases explicatifs en tête des différents articles ou de leurs subdivisions, ne sont insérés que pour faciliter la lecture de cette Convention ou renvoyer aux modalités. Ils ne font pas partie de cette Convention et ne définissent, limitent ou ne décrivent aucunement la portée ou le contenu de l'article ou du paragraphe auquel ils se rapportent.

8.3. Reconversion

Au cas où une quelconque obligation dans cette Convention serait inopposable ou en contradiction avec une disposition du droit applicable, cette inopposabilité ou cette invalidité n'influencera pas l'opposabilité ou la validité des autres dispositions dans cette Convention, pas plus que la partie de la disposition concernée qui n'est pas en contradiction avec le droit applicable. Dans un tel cas, les Parties engageront de bonne foi une négociation afin de remplacer la disposition inopposable ou non valide par une nouvelle disposition qui corresponde aussi près que possible à l'intention initiale des Parties.

8.4. Abandon de droit ou de revendication

Aucune Partie ne peut être considérée comme ayant fait abandon d'un quelconque droit ou d'une quelconque revendication en vertu de cette Convention ou en relation avec une défaillance de l'autre Partie à moins que cet abandon n'ait été communiqué selon les dispositions de l'article 8.1 de cette Convention.

Au cas où une des Parties, en application du paragraphe précèdent, fait abandon de droits ou de revendications en vertu de cette Convention, qui trouvent leur origine dans un manquement ou autre défaillance de l'autre Partie, cet abandon ne pourra jamais être interprété comme un abandon de tout autre droit en vertu de cette Convention ou en relation avec un manquement ou une autre défaillance d'une autre Partie, même si les deux cas présentent de grandes similitudes.

8.5. Conventions et déclarations antérieures

Les clauses et conditions de la présente Convention régissent toutes les relations entre CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur et le Donneur d'Ordre, à l'exception des conditions particulières ou modifications convenues par les parties par écrit. Cette Convention, y compris ses Annexes, remplace tous courriers, déclarations, garanties, conventions ou documents antérieurs relatifs à l'objet de cette Convention. Cette Convention ne peut être modifiée que par une convention écrite et signée par toute les Parties

Sauf accord contraire et par écrit, les clauses et conditions de cette Convention et ses annexes, prévalent sur

toutes conditions générales et particulières habituellement propres au Donneur d’Ordre.

9. Droit applicable et règlement de litiges

Le présent Contrat sera régi par et interprété selon le droit français.

Toute difficulté relative à l’application du présent Contrat sera soumise, à défaut d’accord amiable, au Tribunal de Commerce de Paris à qui les parties attribuent expressément compétence, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d’urgences ou les procédures conservatoires.

Fait à Paris, le 05 novembre 2026, en 2 exemplaires originaux dont chacune des Parties reconnaît avoir reçu 1 original.

Pour : PDF Contrat

Warning: Undefined array key "prenom" in **/home/clients/43dc6ef0931e51eeb0223374c119bb80/web/wp-content/themes/correggio/template-contrat.php** on line **110**

Warning: Undefined array key "nom" in **/home/clients/43dc6ef0931e51eeb0223374c119bb80/web/wp-content/themes/correggio/template-contrat.php** on line **110**

Warning: Undefined array key "fonction" in **/home/clients/43dc6ef0931e51eeb0223374c119bb80/web/wp-content/themes/correggio/template-contrat.php** on line **110**

Warning: Undefined array key "save" in **/home/clients/43dc6ef0931e51eeb0223374c119bb80/web/wp-content/themes/correggio/template-contrat.php** on line **111**

Pour: CORREGGIO Patrick Autoentrepreneur
Patrick CORREGGIO
,